

INFO – GREHSS

n° 33

22 mars 2023

Protection de l'enfance ?

Dans ce numéro le dossier est consacré par Isabelle Vaha à la Maison de Villette-sur-Aulne ouverte pour les enfants de pères et/ou d'otages fusillés, ouverte en 1941. On se trouve face au paradoxe où le pouvoir fait fusiller le père et protège l'enfant en l'hébergeant dans une maison d'accueil. D'autres sont allés plus loin comme Franco en Espagne et, surtout, les généraux argentins de 1976 à 1994. En Argentine quand une militante enceinte était arrêtée par les forces répressives, elle était, comme toute personne arrêtée, torturée puis laissée en vie jusqu'à l'accouchement. Après la mère était assassinée, faisant partie des 30 000 disparus, tandis que le nouveau-né était confié à une « famille bien » aux fins d'adoption.

Dans la rubrique « activité du GREHSS », ne manquez pas de lire les quelques lignes sur les « fiches biographiques » nous avons décidé, pour les personnes dont nous n'avons pas assez de données pour écrire leur biographie, de rédiger des fiches, plus ou moins brèves, qui seront diffusées aux lecteurs d'Info GREHSS en leur demandant de les compléter s'ils disposent de données ou témoignages. Dans cette même rubrique, vous trouverez une note sur la fréquentation de notre site ainsi que sur l'ensemble des activités.

Et manifestez votre intérêt en nous envoyant vos commentaires sur Info GREHSS et manifestez votre soutien en adhérant à l'association.

Henri PASCAL président du GREHSS

Sommaire	Pages
Protection de l'enfance ?	1
<i>Une singularité de la protection de l'enfance sous Vichy</i>	2
Activités du GREHSS	7
Du côté de l'histoire du travail social	9
Congrès des centres sociaux	12
Bulletin d'adhésion	14

Une singularité de la protection de l'enfance sous Vichy

Ayant finalisé ma thèse consacrée aux « *Maisons d'enfants sous tutelle de l'Entr'Aide d'Hiver du Maréchal/Secours National, entre prescrit idéologique et créativité pédagogique* »¹, je souhaite pointer une focale sur celle de la Villette-sur-Aulne à Mitry-Maury, située en Seine-et-Marne. Cette maison a été ouverte pour accueillir les enfants de pères fusillés, souvent désignés comme otages. Elle est la seule, semble-t-il, ayant eu cette vocation singulière et mérite qu'on s'y attarde en raison de son historique, ses activités pédagogiques et des interrogations qu'elle suscite.

La Maison de Villette-sur-Aulne ouverte pour les enfants de pères et/ou d'otages fusillés

D'abord, une explication du statut d'otage

L'originalité de cette Maison réside dans le fait de prendre en charge des enfants dont les parents (les pères essentiellement) ont été fusillés, la plupart du temps, en qualité d'otages. La politique des otages menée en France par l'Occupant obéit à un objectif très précis, à savoir celui de faire régner la terreur par la sidération au sein de la population. C'est le principe de la « *terreur mutualisée* » qui s'illustre par un contrôle permanent des individus en toutes circonstances et à tous les échelons de la communauté. C'est ce que Pierre-Emmanuel Dufayel démontre dans son intervention du 25 octobre 2021². En effet, l'otage, au sens où on l'entend aujourd'hui, à savoir objet de tractations et/ou de versements d'une rançon (argent, nature ou autres) en échange d'une libération suite à un enlèvement, n'a rien à voir avec l'otage tel qu'il est défini pendant l'Occupation. Une personne est désignée comme otage dès lors qu'elle est considérée comme porteuse d'une punition individuelle ou collectivisée en représailles à tout acte d'opposition à l'Occupant, cette gravité étant diversement appréciée par ce dernier. Si Hitler donne l'ordre d'affamer, de rafler et/ou de massacrer (et pas seulement les juifs) les populations dans l'Europe de l'Est, il agit différemment s'agissant de la France, ce qui n'enlève en rien à l'existence d'exactions dramatiques sur notre territoire. Hitler se méfie de la France désignée comme frondeuse³, il lui faut donc réfléchir à d'autres modes opératoires pour asservir le pays. Malgré la réserve du Général von Stülpnagel, commandant militaire allemand en France, qui estime que la politique des otages est contre-productive, lui préférant la déportation des contrevenants, la répression par rapt et sidération continuera à se développer⁴. Il est ainsi question d'intimider gravement la population en s'attaquant directement à ses membres, même réputés innocents dès lors qu'ils sont suspectés de commettre des actes tels que la non-remise d'armes aux autorités militaires, la transmission de renseignements illicites, les attentats à l'adresse de soldats allemands, les opérations de

¹ Sous la direction de Mathias Gardet, IHTP.

² Pierre-Emmanuel Dufayel est professeur agrégé d'histoire. Il consacre ses travaux aux femmes déportées par mesure de répression. Il est intervenu lors de la Journée d'étude « *Construction de la mémoire, transmission face au racisme, à l'antisémitisme et à la xénophobie* », dans le cadre du partenariat entre le CESE et la FMD du 25 octobre à laquelle j'ai participé.

³ Confirmé par Jean-Pierre Azéma dans le documentaire *Les brûlures de l'histoire*, réalisé par Patric Rotman, en 1997 et conservé par l'INA. Ceci m'a été également dit par deux anciens soldats de la Wehrmacht rencontrés lors d'une autre recherche universitaire en 2015. L'armée allemande avait même édité un livret spécial s'agissant de l'Occupation de la France.

⁴ Sinclair Anne, *La rafle des notables*, Edit. Grasset et Fasquelle, Paris, 2020, page 37.

sabotage ou insubordinations de toutes sortes. Cette répression est menée à la fois par la Wehrmacht et la SS dont la légitimité à agir est confortée par des tribunaux militaires allemands. Il existe même un Code des otages édicté le 28 septembre 1941 qui couvre essentiellement la période 1941-1943. Les modalités de celui-ci sont consignées, entre autres, dans l'introduction à la liste des fusillés de la Prison de Montluc de Lyon⁵. La politique de terreur continue à s'appliquer aux otages même une fois enfermés.

Il n'est pas inutile de rappeler que depuis juin 1940, le pouvoir de juridiction allemand s'applique sur toute la zone occupée et que les populations sont soumises au droit pénal allemand. Les personnes sont ainsi raflées ou plus ou moins volontairement désignées par les maires ou autres personnalités locales que l'Occupant somme de choisir sont inscrites sur des listes d'otages potentiels, plaçant, parfois, ces décideurs contraints dans des situations de grave conflit de loyauté⁶. Si les exécutions concernent, au début, plus particulièrement les communistes et les juifs, il en sera de même, par la suite, pour le reste de la population. N'oublions pas de préciser que le gouvernement de Vichy ne s'opposera pas à ces dispositions qu'il rendra concrètement possibles sur le terrain en mettant à la disposition des Allemands son infrastructure policière aux côtés de son homologue allemande.

Fusiller des hommes, souvent pères, entraîne, par la même, la dislocation des familles qui, pour certaines, vont se retrouver dans une précarité extrême motivant ainsi l'orientation des enfants dans des Maisons où ils seront nourris, chauffés et mis à l'abri. A ce titre, le Secours National réquisitionne la Maison de Villette-sur-Aulne, ancienne colonie de plein air du Parti Communiste.

Les conditions d'accueil

Cette Maison anciennement appelée, « *Orphelinat ouvrier de l'Avenir social* » sera administrativement encadrée par le Secours National qui lui offrira un soutien financier désigné par les décideurs, comme non négligeable, s'élevant, en 1943, à 179.437 Frs⁷.

Cette Maison est composée d'un corps de bâtiment, bâti sur 3 côtés de la grande cour et comprenant une maison d'habitation avec un rez-de-chaussée et deux étages surmontés d'un belvédère. Il y a également un groupe de locaux à usage matériel : caves, remises, débarras. S'ajoutent à cela un autre bâtiment avec un hangar, une petite pièce, une autre remise, une écurie et une grange. Mais le plus important est la présence de deux jardins potagers et de deux serres qui vont conditionner, entre autres, les activités de enfants qui auront essentiellement une orientation pédagogique.

La Maison sera en location à partir du 20 juillet 1941 pour un loyer de 19.500 Frs. Mais au moment de l'ouverture de la Maison, celle-ci manque encore cruellement de matériel pour accueillir des enfants, prévue, dans un premier temps, pour être une colonie de vacances. Elle ne pourra ouvrir dans les délais pressentis en raison de graves problèmes d'organisation⁸, les Allemands l'ayant, de plus, préalablement fortement dégradée. Le Secours National/Entr'Aide

⁵ Consultée le 19 novembre 2021.

⁶ Dans la série télévisée *Un village français*, réalisée en 2014, par Frédéric Krivine, Philippe Tribot et Emmanuel Daucé, historiquement conseillée par Jean-Pierre Azéma, une partie d'un épisode est centrée sur la désignation obligatoire d'otages par le maire du village, sous la pression du préfet acquis à la cause de l'Occupant.

⁷ Rapport du contrôleur financier du Secours National, Archives Ministère des finance, PH2306 C5

⁸ Dispositions locatives de la Maison de Villette-sur Aulne, Archives départementales de la Seine-et-Marne, 1703W8, Biens séquestrés.

d'Hiver du Maréchal assurera cependant son équipement dans les six mois qui suivent l'occupation de locaux, sur les ordres d'Henri Sirolle⁹.

Concernant les enfants accueillis à la Villette-sur-Aulne, il est dit qu'ils sont chétifs¹⁰. Mais on n'en sait pas plus sur leur état général. Ce sont, la plupart du temps, des assistantes sociales, toutes institutions confondues, qui sont à l'origine de l'orientation de ces enfants. Nous apprenons également que lors d'une conférence des Maisons d'enfants qui a lieu à la Villette-sur-Aulne, le 26 février 1944, il est conseillé de mettre en œuvre une expérience pédagogique similaire à celle réalisée dans la Maison de Sèvres. En effet, Il s'agit de permettre à un Conseiller d'orientation professionnelle de mener des études sur le comportement des enfants dans le but d'aider les instituteurs et les moniteurs à connaître et à développer leurs aptitudes, l'objectif annexe étant aussi de corriger leurs défauts¹¹.

L'existence même de cette Maison interrogée

A ce stade de notre présentation, il n'est pas inutile de discourir sur la volonté même d'ouvrir une telle Maison. Le débat est donc ouvert. Dans un premier temps, on ne peut pas manquer de faire mention d'une certaine ironie du sort. Rappelons, en effet, que la Maison de Villette-sur-Aulne était la propriété d'un organisme caritatif communiste. Or, parmi les premières vagues d'exécutions d'otages, figurent justement des membres de ce parti. Il y a donc fort à parier que, parmi ces enfants, puissent se trouver les fils et les filles de ceux-ci. D'autre part, la collaboration de l'Etat français et des Allemands autour de la politique des otages n'étant plus à démontrer, ce qui pose le postulat d'une adhésion pleine¹² au fait même de fusiller les pères¹³ de ces mêmes enfants. Quel raisonnement pouvait alors tenir le Secours National/Entr'aide d'Hiver en assurant, ensuite, leur encadrement, voire même la mise à l'abri de ces derniers ? Au risque d'aller à la limite extrême de notre questionnement, on pourrait presque dire que l'entité « *enfant de fusillés* » est une production directe de Vichy. Y aurait-il une forme d'anticipation situationnelle ? Après avoir tué les pères, l'Etat a-t-il l'intention d'assurer une suite à l'événement, à savoir le devenir acceptable (à ses yeux) de leurs enfants ? Si cette hypothèse semble teintée de provocation, elle s'appuie néanmoins sur une réalité tangible. Est-ce que le projet d'ouverture de la Villette-sur-Aulne, le 1^{er} janvier 1943, ne serait-il qu'une forme d'adaptation à la situation ? Ou bien le produit de négociations entre Vichy et Berlin, dans le cadre de la Collaboration, comme le suggère Fabrice Virgili¹⁴ ?

Ou encore serions-nous alors dans une équation rendue possible par l'exceptionnalité de l'événement que fut la Seconde guerre mondiale avec toutes ses incohérences et ses surprises historiques ? Ne pourrions-nous pas, à cette occasion, prouver aussi le fait que Pétain pratique une politique de double jeu¹⁵ alors qu'il assurait le contraire ? Y aurait-il un lien entre Villette-aux-Aulnes et avec ce que Robert Aron affirmait, dix ans après la Libération, considérant

⁹ Lettre d'Henri Sirolle au Directeur des Domaines du 11 mars, 1942, même source que la précédente.

¹⁰ Rapport des Domaines de la Seine du 17 mars 1942, Archives départementales de la Seine-et-Marne, 1703W8, Biens séquestrés.

¹¹ Centre de Documentation juive, MDVIII, 14.

¹² Sauf de la part de certains opposants au régime.

¹³ Plus rarement les femmes, qui sont plutôt déportées ou même parfois pas inquiétées. Confirmé par Fabrice Virgili, lors de l'entretien du 26 novembre 2021

¹⁴ Entretien du 26 novembre autour de la justification de l'existence de la Maison de la Villette-sur-Aulne.

¹⁵ Pétain, *apparences et réalités*, Fascicule édité par l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance n°1055 D 73, 1994, page 86, (Fonds documentaire personnel)

Pétain comme bouclier et porteur d'une politique du moindre mal¹⁶ ? Ou bien faut-il lire la Villette-sur-Aulne comme l'illustration quasi ubuesque des politiques familialistes extrêmes de Vichy ? Pour aller encore plus loin dans notre raisonnement, pourrions-nous imaginer que les convictions chrétiennes de Robert Garric¹⁷ qui, « *appelé par son créateur, ce Dieu pascalien qui était pour lui une source d'adoration et qui portait le Message d'une jeunesse de cœur... car vivre chrétiennement, c'est encore le moyen le plus sûr de vivre dans l'actualité*¹⁸. » soient une des composantes des politiques assistancielles de Vichy à l'égard des enfants ?

Sommes-nous peut-être dans une optique de réparation annoncée, de rachat même, au sens où l'entend la religion catholique dont les préceptes traversent le régime de Vichy ? Claude Nachon¹⁹ apporte, à cette occasion, un éclairage supplémentaire sur la notion de rachat : « *Le Christ rachète tous les hommes de l'esclavage du péché ; il donne sa vie et par sa mort et sa résurrection, il sauve les hommes de la mort éternelle... Si tout homme est créé à l'image de Dieu, il ne peut qu'être LIBRE. S'il est asservi, il faut donc le racheter, lui redonner sa dignité humaine, lui annoncer qu'il est également l'enfant de Dieu*²⁰. » Alors, l'obligation spirituelle de considérer les enfants de la Villette-sur-Aulne comme des enfants de Dieu est peut-être une des hypothèses explicatives de l'existence de ce lieu d'accueil. A laquelle on peut ajouter la dimension plus psychanalytique proposée par Boris Cyrulnik qui lie le rachat à celle de l'expiation dans la mesure où le châtement allège la culpabilité²¹. Interrogé sur la particularité de la Maison de Villette-sur-Aulne, Pierre Bayard²² évoque la notion de « *fantasme collectif de réparation* ». Nous pouvons en comprendre que l'institution (Secours National/Entr'Aide d'Hiver), au sens très large du terme, peut inscrire dans ses actes d'assistance la volonté de prendre en charge cette population d'enfants spécifique à laquelle elle offrirait un nouveau projet éducatif et familial. Ce dernier viendrait ainsi en remplacement de celui qui a été détruit et dont l'Etat porte la responsabilité de son anéantissement dans la mesure où il est invariablement associé à des exactions désignées comme funestes. Alors, le « *fantasme collectif de réparation* » prend tout sens puisqu'il concerne un groupe de protagonistes à la fois complice du préjudice infligé aux enfants (pères fusillés) et, en même temps, concepteur de leur prise en charge postérieure à l'événement.

Quel avenir pouvait avoir ces enfants dont la destinée sous-tend autant d'interrogations ?

Le questionnement ne s'arrête pas là. Qu'en est-il de l'attente pour ces enfants ? A contrario de leurs camarades enfants de prisonniers ou parents réquisitionnés par le STO (Service du Travail Obligatoire) qui pouvaient, eux, attendre le retour possible de leurs parents, ceux de la Villette-sur-Aulne n'attendaient personne ou tout au moins pas leur père. Confrontés à la mort de leurs parents, quelles perspectives de reconstruction possibles ? Si l'on en croit Ginette Rambault, le jeune enfant a conscience que la mort est irréversible²³. Mais « *Seuls les morts ne meurent jamais. Quand un enfant accède à la représentation de la mort, il comprend que le destin de ses parents les mène au point final.* » rappelle Boris Cyrulnik²⁴. Qu'en est-il

¹⁶ Cité par Marc-Olivier Baruch in *Le régime de Vichy*, Edit. Tallandier, Paris, 2017, page 11.

¹⁷ Acteur majeur du Secours National.

¹⁸ Opuscule des *Amitiés Robert Garric*, XXII^e cahier, 2004, page 4, 10 et 24. (Fonds documentaire personnel)

¹⁹ Claude Nachon est prêtre pour les Missions africaines de Lyon.

²⁰ Entretien du 7 novembre 2021.

²¹ Cyrulnik Boris, *Psychothérapie de Dieu*, Edit. Odile Jacob, Paris, 2017, page 128

²² Entretien du 26 janvier 2022 autour de la justification de l'existence de la Maison de la Villette-sur-Aulne.

²³ Rambault Ginette, *Parlons du deuil*, Edit. Payot, Paris, 2004, page 105.

²⁴ Cyrulnik Boris, *Un merveilleux malheur*, Edit. Odile Jacob, Paris, 2002, page 41.

alors lorsqu'il mesure l'inéluctabilité de la mort ? Surviennent alors des manifestations « *sans paroles* » ou « *hors paroles*²⁵. » L'événement relaté, ci-après, pourrait être une illustration de ce vient d'affirmer l'auteur dans le cadre de cette formalisation de la parole dite ou non.

Un incident dont la nature et les détails peuvent éclairer quelque peu notre propos. Il est fait mention dans un rapport du contrôleur financier du Secours National que la Maison est, certes, pourvue d'un stock de vêtements, mais qu'ils sont trop petits²⁶. Le ravitaillement pose également un problème majeur. Les enfants se révoltent alors contre ces restrictions sur lesquelles ils n'ont pas de prise. L'affaire prendra une tournure tragique quant au devenir de l'équipe et de celui de certains enfants impliqués dans un complot contre le directeur, Monsieur G. Quelques garçons ont, en effet, fabriqué des gourdins qu'ils cachent dans leur musette, bien décidés à dévaliser l'économat et à assommer le directeur, voire même de l'exécuter selon les dires de certains témoins. Leur surveillant-général, L.T. ayant eu vent du projet s'en est ouvert à ses collègues. Un groupe de FFI qui fréquente la Maison clandestinement menace de fusiller toute personne qui s'en prendrait au directeur. Il est à noter une certaine constance quant à la résolution des conflits : être fusillé ou fusiller. Il semblerait que ce soit le seul mode de rapports possible entre les différents protagonistes, quelle que soit la place qu'ils occupent dans la configuration relationnelle du moment. Certains des enfants de la Vilette-sur-Aulne, s'évadent, craignant d'être sanctionnés, comme le jeune M.R. tandis que 7 autres sont exclus mais ne peuvent pas partir immédiatement car les trains sont suspendus. Le directeur est lui-même immobilisé dans la Maison alors qu'il demande à partir en vacances. Il règne une extrême tension au sein de la Maison²⁷. Ces passages à l'acte témoignent de la dualité « *paroles* » et « *hors paroles* », citée plus haut, dans les événements itératifs qui jalonnent le quotidien de la Maison, elle-même traversée par un rapport à la violence diversement exprimé par les différents protagonistes. Il y a ce qui est dit, passé sous silence ou mis en œuvre jusqu'à l'extrême, à savoir, entre autres, l'exécution envisagée du directeur.

Le sort des enfants de la guerre est donc inégal et leur rétablissement pour certains, sera long et difficile. « *Ainsi va la vie, penserions-nous. Mais qu'aurions-nous d'autre à penser après cette histoire, après tant de souffrance et de mal, après tant d'hommes organisant le mal contre d'autres hommes*²⁸. » L'enfant peut alors parfois se rassurer parce que même en temps de guerre, on peut « *plonger dans l'insouciance d'un gosse qui sait que « mon papa, il est plus fort que le tien*²⁹. » Pour les enfants de la Maison de Vilette-sur-Aulne, nous faisons l'hypothèse que cette certitude salvatrice pouvait difficilement avoir du sens.

Isabelle VAHA Cadre pédagogique, Docteure en Sciences de l'Éducation, option histoire



²⁵ Idem, Page 111.

²⁶Rapport de M. de Mesmay, délégué financier de mai 1944, Archives du Ministère des Finances, PH23806 0001.

²⁷ Tous ces éléments d'information sont consignés dans le rapport d'inspection (non daté) de F. Laurent, Inspecteur, Archives du Ministère des Finances, 23606-28.

²⁸ Gibert Pierre, *Les enfants de guerre, 1914-1962*, Edit. Bayard, Paris, 2003, page 102.

²⁹ Idem, page 70.

Activités du GREHSS

Note sur la fréquentation du site du GREHSS

En 2022, 2365 visiteurs uniques ont consulté le site du GREHSS : www.grehss.fr. Ils ont lu 5315 articles (un article peut être lu plusieurs fois). On constate une nette augmentation du nombre de visiteurs en 2022 comparativement aux autres années, durant lesquelles le nombre de vue est resté relativement stable, autour de 2000. En 2022 on compte 5315 vues et 2365 visiteurs (soit 2,25 vues par visiteur).

La page la plus visitée est celle de l'accueil du site (c'est logique). Il est intéressant de constater que certaines visites viennent de l'étranger :

Etats Unis 136, La Réunion 111, Portugal 63, Suisse 59, Chine 46, Italie 47, Canada 36, Martinique 35, Belgique 28.

Des doctorants de plusieurs pays (dont un de Chine) nous ont demandé des bibliographies.

Ce que recherchent certains internautes selon les termes recueillis par les statistiques dans le moteur de recherche du site :

- Définition du case work selon les auteurs
- La création du service social en faveur des élèves
- L'origine du case work
- L'origine du service social
- L'historique du service social moderne et l'origine
- Les mots clés significatifs de l'évolution du travail social
- L'invention du case-work

Des articles sur ces thèmes sont susceptibles d'attirer un plus grand nombre de visiteurs, notamment les étudiants.

Les statistiques mois par mois montrent la croissance des visites et des vues en 2022,

le nombre visites et de vues est nettement plus important dans les quatre derniers mois de l'année que dans les précédents. (Données transmises par Didier Dubasque le 11 janvier 2023)

Les Temps du social

Dans le numéro 21 (février 2023) de *Les Temps du Social* sont publiés des extraits de l'enquête de l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED), réalisée en 1951-1952 et publiée en 1954. Elle donne une photographie assez complète de ce qu'est le service social après la période de transformation qui a suivi la Libération. Ce qui apparaît fortement dans cette enquête c'est le double rôle du service social. Tout d'abord il s'agit de faire connaître aux « usagers » les institutions sociales et sanitaires, mises en place dans les années antérieures ; l'assistante sociale a un rôle d'intermédiaire entre les personnes, les familles et les institutions, elle les fait connaître, incite les usagers à les contacter et, parfois, les contacte pour les usagers. Cela s'inscrit dans la forte préoccupation de prévention sanitaire marquant cette période où tuberculose et mortalité infantile touchent une large partie de la population : l'assistante sociale c'est l'éducatrice en matière de santé et ce rôle d'éducatrice s'étend à l'hygiène, à l'alimentation.

Trois nouvelles biographies sur le site

GRUMBACH Annette (1930-2000)

Née le 25 août 1930 à Neuilly-sur-Seine, Annette Grumbach est à la fois une figure de l'action sociale, tant sur le plan de la profession que dans celui de la formation. Elle est également la représentante officielle de la France dans de nombreuses

institutions internationales. Dans l'action sociale elle est, entre autres, à l'origine de mesures d'humanisation des hôpitaux de l'Assistance Publique. Elle devient la directrice de l'Institut de Formation en Travail Social de l'APHP auquel on donnera son nom, après sa mort, survenue le 13 mars 2000.

DOUMERGUE Paul (1859-1930)

Né dans les Cévennes, fils de pasteur, il commence à exercer comme pasteur à Valence puis vient sur la région parisienne où il crée la revue Foi et Vie en 1898. En 1913 il fonde l'École Pratique de Service Social (EPSS). Par ses relations avec des responsables sociaux nord-américains, il introduit, en 1924, l'enseignement du case work à l'EPSS.

HEYMAN Claire (1902-1997)

Il a fallu plusieurs années pour que les actions de sauvetage de patients juifs et essentiellement des enfants, menées par Claire Heyman, assistante sociale, à l'hôpital Rothschild, pendant l'Occupation, soit connues. C'est surtout à partir des témoignages d'enfants devenus adultes que l'histoire de cet établissement et de l'héroïsme de certains de ses acteurs a pu être exposées au grand public. Les circonstances de ces mises à l'abri peuvent être qualifiées d'exceptionnelles compte tenu de la qualification particulière de cet hôpital désigné comme hôpital-prison et annexe du camp de Drancy.

Fiches biographiques

Pour un certain nombre de personnes ayant marqué le service social par leurs actes ou leurs écrits, nous ne disposons que de très peu d'éléments. De ce fait nous ne pouvons pas écrire leur biographie et la publier dans le dictionnaire biographique du service social. Pour surmonter cette difficulté nous avons décidé de rédiger pour ces personnes une fiche

biographique, parfois réduite à quelques lignes, et de diffuser ces fiches à tout le réseau des destinataires d'Info GREHSS en leur demandant s'ils ont des données, des témoignages à nous transmettre. Ainsi vous recevrez sous peu un premier Info GREHSS spécial comportant 16 fiches biographiques.

Bibliographie histoire du service social

La quatrième édition de notre bibliographie sur l'histoire du service social vient de paraître et a été envoyée à nos adhérents et aux services documentation des centres de formations (du moins aux services documentation dont nous avons l'adresse mail). Cette édition a été complétée par les livres et articles parus en 2021-2022, les thèses soutenues les rapports de recherche publiés dans cette même période. Ont été rajoutés les références oubliées dans les éditions précédentes. Cette bibliographie est un outil au service des chercheurs et de toutes celles et tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du service social. Si vous souhaitez la recevoir et, surtout, la faire connaître notamment aux divers services de documentation, il vous suffit de la demander à notre adresse mail : greh.servicesocial@orange.fr. Nous vous l'enverrons par mail.

Liste articles ASH

Depuis la première parution dans le numéro du 13 janvier, les articles publiés de la page histoire des A.S.H. ont été les suivants :

« Aux prémices de l'action sociale » Jacques ELOY (Mémoires vives Centres sociaux) n° 3290 du 13 janvier

« Années 1950 : exils de jeunes en Méditerranée » Pierre MERLE (CNAHES) n° 3292 du 27 janvier

« 1922 et 1932 : les premiers diplômés » Henri PASCAL (GREHSS) n° 3293 du 3 février

« Le triptyque de la justice des mineurs » Jean Jacques IVOREL (AH PJM) n° 3294 10 février

« Valentine, AS en Résistance » Laurent THEVENET (GREHSS) n° 3295 17 février

« A mi-chemin entre éducation et animation : les terrains d'aventure » Serge GERBAUD (ADAJEP) n° 3296 24 février

« Il y a quarante ans , l'essor du « département providence » Pierre MERLE (CNAHES) n° 3297 3 mars

« Un singulier écho à la journée des droits des femmes » Laurent THEVENET (GREHSS) n° 3298 10 mars

« Territorialisation de la PJJ ,(partie 1) » AH PJM n° 3299 17 mars



Du côté de l'histoire du travail social

Jacques LADSOU

« Jacques Ladsous est un des grands pédagogues du XXe siècle. La première partie propose une biographie de Jacques Ladsous. Il s'agit d'une histoire contemporaine du social où se mêlent la construction du travail social, les dispositifs, politiques publiques, ou encore collaborations institutionnelles. La seconde partie de l'ouvrage est un texte de Jacques Ladsous lui-même, *Passeur de joie*. Il invite le lecteur à une traversée du siècle et de sa vie - une traversée qui a connu bien des écueils, mais dont l'objectif n'a jamais varié : aider les gens à se connaître, à avoir foi dans leurs projets et leurs actions. » (Présentation par l'éditeur)

POTTIER Martine 2021 *Jacques Ladsous éducateur. Récit d'une vie* Préface de Brigitte BOUQUET Paris L'Harmattan Coll. Le travail du social 278 p.

Les pupilles de Belle-Ile-en-mer

« Le bataillon des « nuisibles », c'est l'histoire des trente premières années d'existence de la colonie pénitentiaire de Belle-Île-en-Mer. Au-delà de ses murs, on y suit les parcours de vies de pupilles depuis leur arrestation jusqu'aux tranchées de la Première Guerre mondiale. Mutineries, incendies volontaires, évasions manquées, mortalité élevée et cachots y côtoient tableaux de récompenses, formations professionnelles variées, nourriture suffisante et prestations appréciées de la fanfare des colons dans les fêtes locales. Au fil des chapitres, on découvre le quotidien d'un établissement carcéral atypique au sein duquel on privilégie la correction à l'éducation. Si la colonie belliloise n'a jamais été un « bagne d'enfants », la IIIe République entend cependant y mettre en œuvre sa politique de redressement des « nuisibles. » L'auteur : Julien Hillion est docteur en histoire. En juin 2006, alors qu'il est encore étudiant, il découvre par hasard l'existence de la colonie pénitentiaire de Belle-Île-en-Mer.

Dès lors, sa passion pour les archives de l'institution ne le quittera plus. Après avoir consacré chacun de ses travaux universitaires à l'établissement, il en est aujourd'hui le spécialiste. Le bataillon des « nuisibles » offre une présentation réaliste du quotidien des pupilles bellilois de 1880 à 1918. » (Présentation par l'éditeur)

HILLION Julien, 2022, *Le bataillon des « Nuisibles », les pupilles de la colonie pénitentiaire de Belle-Île-en-Mer (1880-1911)*, Belle-Île-en-Mer, Jadis éditions

Enfants victimes des guerres

« Tout au long du XXe siècle, les enfants ont été victimes des guerres et des génocides. Perdus lors d'une évacuation ou de déplacements forcés, restés seuls après la mort de leurs parents, arrachés à leurs proches dans le processus génocidaire, beaucoup ont vécu la séparation brutale et souvent définitive d'avec leur famille. Les millions d'orphelins de la Grande Guerre, puis l'innombrable cohorte d'enfants abandonnés, déplacés ou réfugiés, errant dans l'Europe de la Seconde Guerre mondiale, ont tour à tour conduit, non sans controverses et difficultés, à l'invention de nouvelles formes de prise en charge associative, étatique ou internationale. A travers cette figure du « sans famille », ce livre propose une exploration des conflits à hauteur d'enfant. « Sans famille » ne signifie pas nécessairement « sans personne », et les auteurs et autrices étudient également le rôle des fratries, des parents de substitution, des services sociaux ou des groupes de pairs, qui, à des degrés divers, peuvent prétendre recréer un foyer. Ils interrogent plus largement ces expériences enfantines, depuis le temps de la séparation jusqu'aux traces, parfois traumatiques, laissées par ces événements. » (Présentation par l'éditeur)

HOBSON FAURE Laura, PIGNOT Manon, RIVIERE Antoine (sous la direction) 2023 *Enfants en guerre « Sans famille » dans les conflits du XXe siècle* Paris CNRS Editions collection Histoire 424 p.

Action et doctrines sociale catholiques

La Doctrine sociale de l'Église, ce n'est pas seulement un discours, c'est une doctrine incarnée dans les réalités de terrain, une pratique par laquelle la charité devient action sociale. C'est parmi les premiers que les catholiques s'insurgent et prennent conscience des conséquences humaines de la révolution industrielle qui bouleversa le XIXe siècle. Fondation d'œuvres au service des plus jeunes, des plus humbles et des plus vulnérables : l'apport des catholiques européens est immense. Des laïcs s'engagent dans la bataille de la législation sociale, alors que le travail ne fait l'objet d'aucune réglementation et qu'aucune loi ne protège les travailleurs, et d'abord les ouvriers. *Rerum novarum*, la grande encyclique de Léon XIII, est le premier résultat de l'œuvre salutaire de ces bienfaiteurs, dont elle salue aussi l'engagement. Ce texte fera date et les papes ultérieurs auront le souci de l'actualiser en l'adaptant aux évolutions de la société. (présentation par l'éditeur)

MOULINET Daniel 2021 *Actions et doctrines sociales des catholiques (1830-1930)* Paris Le Cerf 224 p.

Travail social en milieu juif

L'histoire de l'apostolat reste à écrire. Dans le cadre du présent volume, nous avons choisi de traiter d'une histoire particulière : celle d'un groupe de jeunes femmes qui a travaillé à « l'apostolat direct » des Juifs dans la Palestine mandataire, avant d'être absorbé en 1936 par la Congrégation de Notre-Dame de Sion, impliquée dans la conversion des Juifs. Devenues infirmières, jardinières d'enfants, aides sociales, elles ont évolué dans des milieux juifs où leurs conceptions de l'apostolat se sont transformées. Résistantes pendant la Seconde Guerre mondiale, elles ont sauvé de nombreux Juifs. Leur apostolat de conversion s'est progressivement mué en un apostolat dégagé de toute visée prosélyte. Le présent ouvrage retrace l'histoire de cette mutation qui fait écho aux grands bouleversements de l'apostolat catholique des années 1930-1970. (présentation par l'éditeur)

ROTA Olivier 2019 *Apostolat catholique et travail social en milieu juif* Paris Le Cerf Coll. Cerf Patrimoine 274 p.

Institutionnalisation des services sociaux

« Les services sociaux apparaissent au tournant des années 1920 dans le champ de la bienfaisance privée en se présentant comme un outil de rationalisation de l'action sociale. En deux décennies, leur développement et leur reprise en main par l'État les conduit à devenir des instruments incontournables des politiques sociales. Comment expliquer que des organismes privés parviennent ainsi à se trouver au cœur du système de protection sociale ? À partir des archives des principaux services parisiens de l'entre-deux-guerres, des débats parlementaires et des sources ministérielles, l'article explore ces arbitrages juridiques et politiques. Il montre que la force des services sociaux est d'avoir su convaincre de la supériorité de leur corps professionnel comme de l'efficacité de leur tissu institutionnel, à une période marquée par un effort de « modernisation » des administrations sociales. Dans les années 1930, alors que les rivalités public/privé s'exacerbent, c'est au nom de la lutte hygiéniste que cette *mixed economy of welfare* se pérennise, et connaît sa consécration sous le gouvernement même du Front populaire. » (Présentation de la revue)

ZAPPI Lola « Le bras armé de l'État social : l'institutionnalisation des services sociaux dans l'entre-deux-guerres » *Revue d'histoire de la protection sociale* n° 15 2022/1 pp 72-92

L'éducation surveillée dans l'Essonne

Troisième numéro de la revue de l'AH PJM consacrés à divers moments de l'histoire de la PJJ dans le département de l'Essonne, dans *Pour l'histoire* n° 91 on peut lire dans ce dossier la présentation du département et des principales dates de création de structures par Jean-Pierre Jurmand , le récit de Pierre-Marie Chaze, relatant son arrivée à Savigny-sur-Orge alors en crise, la reprise de l'histoire de la création et du fonctionnement des Chantiers de l'Essonne par Gisèle Fiche, le seat d'Évry par Pierrick Saillard se souvient du seat d'Évry, et le protocole signé entre la direction départementale et la section syndicale représentative, à propos de la fermeture et du déménagement du Foyer d'accueil d'urgence des Tarterêts.

Pour l'histoire , lettre de l'AH PJM n° 91 hiver 2022-2023



ANNONCE :**Le Congrès des centres sociaux et socioculturels de France
12-14 mai à Lille**

Ce congrès sort de l'ordinaire :

- ° c'est un rassemblement national qui n'a lieu environ que **tous les dix ans**, le précédent s'étant tenu à Lyon en 2013 ;
- ° il va réunir **4 000 participants**, sachant que le réseau des centres sociaux comprend, en Métropole et en Outre-Mer, 1 400 Centres et Espaces de vie sociale, 57 Fédérations et Union locales, 106 000 bénévoles et 57 000 salariés ;
- ° il fêtera le **centenaire** de la Fédération nationale et celui de l'appellation « centre social » ;
- ° il a pour thème central : « **Plus de démocratie pour plus de justice sociale** » ;
- ° les participants débattront dans **75 ateliers au sein de six thématiques** : « Pour une transition écologique, solidaire et citoyenne » ; « Justice sociale : partage des richesses et équité des territoires » ; « Justice sociale : une place pour chacun.e dans la société » ; « Démocratie : mieux partager le pouvoir » ; « Démocratie : agir ensemble » ; « Faire réseau » ;
- ° il est le « **Banquet final** » d'une démarche de « Banquets citoyens » tenus localement, par centaines, depuis deux ans ;
- ° il contribuera à l'élaboration du **nouveau projet interfédéral** qui orientera les actions des centres sociaux pour les dix prochaines années.

A ce jour, les inscriptions sont closes, le plafond des 4 000 participants étant déjà atteint !
Par contre, des modalités de suivi à distance sont prévues.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site : congres.centres-sociaux.fr



**Info GREHSS est le bulletin du Groupe de Recherche en Histoire du Service Social (GREHSS).
Il paraît cinq fois par an.**

Responsable de publication : Henri PASCAL président du GREHSS

Adresse postale :

GREHSS

c/o ANAS

15 rue de Bruxelles 75009 Paris

Adresse électronique : greh.servicesocial@orange.fr site : www.grehss.fr

Liste des dossiers publiés dans Info GREHSS et accessibles sur le site www.grehss.fr :

Info GREHSS n° 12 15/10/2018 « Lettre d'une directrice d'école aux parents d'élèves mai 1968 »

Info GREHSS n° 13 20/12/2018 « Organisation conférence internationale de service social 1928 »

Info GREHSS n° 14 15/03/2019 « Marie Thérèse Vieillot sur la réforme du DEAS de 1938 »

Info GREHSS n° 15 06/05/2019 « Ecole de formation sociale 1910-1911 »

Info GREHSS n° 16 05/07/2019 « Sur le syndicat CGT des assistantes sociales 1946 »

Info GREHSS n° 17 25/09/2019 « Ecole d'Action sociale 1931 »

Info GREHSS n° 18 10/01/2020 « Besoins et tendances du service social rural »

Info GREHSS n° 19 30/03/2020 « Histoire de la formation des assistantes sociales à Nantes »

Info GREHSS n° 20 15/06/2020 « Mobilisations des assistantes sociales de 1989 à 1992 »

Info GREHSS n° 21 22/10/2020 « Assistante sociale de PMI à Saint Nazaire »

Info GREHSS n° 22 15/12/2020 « Activités sociales à la Poste au XX^e siècle »

Info GREHSS n° 23 03/02/2021 « Soutenance de la thèse de Patrick Lechaux sur le système de formation des travailleurs sociaux »

Info GREHSS n° 24 08/04/2021 « Un asile champêtre : le Pavillon Pasteur au Petit Arbois »

Info GREHSS n° 25 08/06/2021 « Plaidoyer pour une vraie définition du service social »

Info GREHSS n° 26 14/09/2021 « Histoire d'un combat pour la reconnaissance du niveau licence du DEAS, la création du diplôme supérieur en travail social et pour la recherche en travail social »

Info GREHSS n° 27 02/12/2021 « Préface au compte rendu de la 2^e conférence internationale de service social »

Info GREHSS n° 28 24/02/2022 « Sur l'école de service social de Nice »

Info GREHSS n° 29 23/05/2022 « Enfance et traumatisme de guerre »

Info GREHSS n° 30 06/09/2022 « Les pionnières »

Info GREHSS n° 31 01/12/2022 « Une page de l'histoire du temps présents en train de se faire »

Info GREHSS n° 32 23/01/2023 « Des actions sociales portées par des femmes de l'émigration russe »

Bulletin d'adhésion

Le GREHSS a pour seule ressource financière les cotisations de ses adhérents. Si vous pensez que l'activité et les publications du GREHSS sont utiles à l'histoire du service social, soutenez son action en adhérant ou en ré-adhérant et, éventuellement, en faisant un don. Sur le site www.grehss.fr vous trouverez des informations nombreuses sur l'activité du GREHSS ainsi que le dictionnaire2 biographique du service social

Nom:.....

Prénom:.....

Adresse:.....

.....

.....

Mail:.....

Téléphone:.....

Activité professionnelle:.....

Adhère au GREHSS :20 €

Dons.....

Total

Règlement

→ soit par chèque à l'ordre de GREHSS à envoyer à : QUEROL Agnès (GREHSS)
3 impasse du Clos Bel Air 45110 Saint Martin d'Abbat

→ soit par virement à Groupe de Recherche en Histoire du Service Social

IBAN FR76 1870 7006 3232 0212 5647 763

(et envoyer le bulletin d'adhésion notre adresse mail : greh.servicesocial@orange.fr)